

# Dossier Expositant

Organisé par :  
APEAS | AROME

# FestisOL

POLYFORUM DES INITIATIVES CITOYENNES & SOLIDAIRES EN RÉGION PACA

les estivales de la BIODIVERSITÉ

Jeux  
Débats  
Concerts  
Films  
Spectacles  
Ateliers

St Cannat  
(15km au nord d'Aix-en-Provence)  
11-13  
juin 2010

avec le soutien de :

[www.festisOL.org](http://www.festisOL.org) - [www.Les-estivales-de-La-BIODIVERSITE.com](http://www.Les-estivales-de-La-BIODIVERSITE.com)



## **Festi'Sol Les Estivales de la biodiversité ont lieu à :**

Esplanade Général DE GAULLE à Saint CANNAT 13760

La manifestation est placée sous la responsabilité des associations :

**ARÔME**



### **Vendredi 11 juin 2010**

Journée réservée aux professionnels et acteurs de l'économie sociale et solidaire, les techniciens et les élus des collectivités locales.

### **Ouverture de Festi'Sol les Estivales de la biodiversité au public**

### **Samedi 12 juin 2010 de 10 heures à 24 heures**

L'ouverture se fera par une conférence d'Edgar Morin (10h30) suivi de l'inauguration officielle à 12h.

A 20 h 30 le spectacle situé dans la salle du 4 septembre débutera. Nous commencerons à faire évacuer le public de l'enceinte de la manifestation en direction du spectacle aux alentours de 20 heures. Les stands pourront être fermés.

### **Dimanche 13 juin 2010 de 9h30 à 19 heures**

Ouverture à 9h 30.

Voir le programme complet sur les sites

[www.festisol.org](http://www.festisol.org). ou [www.les-estivales-de-la-biodiversite.com](http://www.les-estivales-de-la-biodiversite.com)

# A Événement exceptionnel - Proposition exceptionnelle !

## Le Festi'S

**Festi'Sol les Estivales de la biodiversité** est un événement faisant la promotion des différentes initiatives citoyennes et solidaires existantes en Région Paca. A cette occasion, nous voulons notamment sensibiliser le public et les acteurs locaux aux monnaies sociales.

Bien que la richesse matérielle augmente globalement, le système actuel augmente les inégalités et la pauvreté. C'est pour contrer cela que de nombreuses monnaies alternatives ou parallèles ont été créées.

Ainsi, il existe aujourd'hui plus de 3000 monnaies sociales développées dans divers endroits du monde, lesquelles donnent un autre sens aux échanges, permettent de se réappropriier la création monétaire et sa gestion, et apportent une autonomie aux « communautés » qui adoptent ces monnaies. Ces monnaies sociales connaissent une forte augmentation dans le monde entier, même si elles restent toujours un enjeu marginal.

**Festi'Sol les Estivales de la biodiversité** sera l'occasion de faire une **sensibilisation à cette démarche**.

### Nous vous Proposons d'y participer :

Cela consiste à montrer comme il est facile de créer une monnaie locale pour essayer de rendre les règles monétaires favorables à la population, en lui donnant des caractéristiques propres afin de faire les échanges selon ses besoins, et non pas ceux des banques ou du pouvoir dominant.

Cela consiste à utiliser le **Festi'S** durant l'évènement et non les euros. Le change sera fait par le public à l'entrée de **Festi'Sol les Estivales de la biodiversité** dans un espace dédié.

Il y aura des **Festi'S** de trois valeurs différentes: 0,5, 1 et 5, équivalentes à leur valeur en euros. Nous vous demandons de faire des prix en montants exacts, sans décimales, ou avec le décimale 0,5.

Après chaque fin de journée, le change inverse sera possible pour les commerçants uniquement. Pensez à garder un fond de caisse pour le lendemain si nécessaire.

Plus d'information sur le **Festi'S** sur place et par mail en contractant :

[pedro@apeas.fr](mailto:pedro@apeas.fr)

06 42 08 06 99 ou le 04 91 99 02 40

**Nous vous remercions de participer à cette démonstration.**

## **Nombre de visiteurs attendus :**

Sur les **deux journées**, nous attendons la visite de plus de **3 000** personnes, soit une fréquentation moyenne de **1 500 à 2 000** personnes par jour.

## **L'hébergement :**

L'hébergement n'est pas pris en compte dans la formule de réservation des stands.

Si vous avez des problèmes d'hébergement veuillez, soit consulter le site de l'Office de Tourisme de St Cannat, qui vous indiquera des chambres d'hôte camping et hôtel sur les villages environnant.

Le camping est interdit sur le site Festi'Sol les Estivales de la Biodiversité et il n'est pas prévu de lieu spécifique pour les exposants. Le parc dispose de points d'eaux et de toilettes, ceux-ci seront multipliés lors du déroulement de la manifestation par la mise en place de toilettes sèches.

## **Montage des stands :**

Le parc est accessible aux exposants :

Le vendredi 11 juin de 12 h à 21 h.

Le samedi 12 juin de 6 h à 9 h.

Dès votre arrivée sur site, vous rencontrerez les organisateurs qui vous donneront les indications nécessaires à votre installation.

## **L'accès au parc et stationnement :**

Un parking sera mis à votre disposition tout au long de la manifestation du vendredi 11 juin 12h au dimanche 13 juin à la fermeture. Un emplacement de véhicule par stand est réservé. (Si vous avez besoin d'un second emplacement veuillez-nous en informer au plus tôt pour que nous puissions dans la mesure du possible le réserver).

Concernant le stationnement des véhicules, des consignes et emplacements vous seront délivrés par l'équipe technique lors de votre arrivée.

La direction de la manifestation ne peut se porter caution des véhicules et des biens qui seront laissés sur place, dans, sur ou avec les véhicules et à leur proximité. Vous êtes donc invités à prendre vos précautions concernant vos biens, ne pas laisser les véhicules ouverts, votre matériel sans surveillance, d'objets de valeur en vue...

### **Nota Bene : parking exposants**

(1 exposant = 1 véhicule).

Une pancarte rappelant le n° d'immatriculation<sup>1</sup> vous est remise et doit toujours être visible (clairement) derrière le pare-brise du véhicule.

<sup>1</sup> Cela va sans dire que le n° sur la pancarte doit correspondre à celui du véhicule présent sur le site.

## Installation technique :

- Les emplacements mis à votre disposition sont sauf exception nus. Vous devez vous munir du matériel nécessaire à la tenue du stand. (Barnum ou parasol, tables, chaises.....) Nous sommes dans une région où le vent peut se lever, prévoir de quoi lester votre matériel.
- Les exposants dont la tenue du stand nécessite un branchement électrique et qui en ont fait la demande et réglé lors de l'inscription, devront impérativement se munir d'une rallonge électrique et s'assurer de son bon état (fil dénudé, prise mal fixée, adéquate à son utilisation, ...). Pour des raisons de sécurité, les rallonges de type enrouleur ou se présentant sous forme de bobine devront, impérativement, être entièrement déroulées même si les besoins en longueur ne nécessitent pas sa pleine et entière utilisation.

**Vous pouvez monter votre stand dès le vendredi 12 h.**

## Démontage des stands :

Tous les exposants doivent démonter leur agencement après la clôture de Festi'Sol les Estivales, **le dimanche 13 juin 20 h**. Les associations organisatrices **ARÔME** et **APEAS** déclinent expressément toute responsabilité au sujet des objets et matériels laissés en place au-delà du dimanche soir.

Les exposants doivent assurer le nettoyage du stand avant leur départ et effectuer le tri sélectif (des conteneurs seront présents). Le matériel mis à disposition des exposants devra être rangé à sa place d'origine par l'exposant ou son équipe de démontage.

## L'organisation de la manifestation :

Festi'Sol Les estivales de la biodiversité sont organisées en cités. Vous recevrez dès votre arrivée, à l'occasion d'un café de bienvenue, un plan indiquant le lieu de votre installation en concordance avec votre fiche de réservation.

## Déroulement de la manifestation :


Il est rappelé que :


- L'exposant expose sous son nom ou sa raison sociale. Il ne peut présenter sur son emplacement, sous peine d'exclusion, que les matériels, produits, documentations ou services énumérés dans sa réservation d'espace et acceptés par **ARÔME** comme répondant à la nomenclature de Festi'Sol Les estivales de la biodiversité.
- L'emplacement attribué doit être occupé par son titulaire, la cession de tout ou partie d'emplacement sous une forme quelconque est formellement interdite sous peine de fermeture immédiate du stand.
- La distribution de prospectus ne peut être faite qu'à l'intérieur des stands ou des emplacements réservés par chaque exposant. Ils doivent tenir leur stand dans le souci des autres exposants et des visiteurs (éviter les pollutions sonore et visuelle, le débordement du stand, l'encombrement des allées,


respecter les horaires, s'interdire toute forme de racolage et la distribution systématique...)

Les exposants désirant diffuser sur leurs emplacements des œuvres musicales par quelque moyen que ce soit (bandes magnétiques, disques, radio, vidéogrammes, films, musiciens, chanteurs, etc.) devront obtenir auprès de la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique) l'autorisation écrite légale qu'**ARÔME** pourra leur réclamer.

La distribution gratuite ou la vente de sacs plastiques est interdite. Les tracts et publicités doivent être imprimés, dans la mesure du possible, sur papier recyclé.




 La tenue des stands doit être impeccable. Les emballages en vrac, les objets ne servant pas à la présentation du stand, le vestiaire du personnel doivent être mis à l'abri des regards des visiteurs. Le stand devra être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture. Les exposants s'engagent à effectuer le tri sélectif et doivent laisser l'emplacement propre après leur départ.

 Les exposants prennent les emplacements attribués dans l'état où ils se trouvent et doivent les maintenir dans le même état. Les exposants sont responsables des dommages causés par leurs installations aux matériels, aux bâtiments, aux arbres ou aux sols occupés par eux et doivent supporter les dépenses des travaux de réfection. L'aménagement et l'équipement des stands par les exposants doivent être réalisés conformément aux règles de sécurité.





 Les exposants sont tenus de souscrire à leur frais une assurance individuelle tous risques/expositions couvrant le risque d'incendie, de vol, ou autres, relatifs à leurs échantillons et à leurs accessoires, ainsi qu'une assurance responsabilité civile.

## **Pour rejoindre le site de Festi'Sol les Estivales de la biodiversité :**

### **De Marseille – Aix :**

-  prendre direction : **A51 / E712**
-  A **Aix-en-Provence**, prendre direction **Avignon D7N**
-  Dans St Cannat suivre indication

### **De Salon de Provence :**

-  Prendre **D572** jusqu'à **Pelissanne**
-  A Pelissanne prendre direction **Lambesc D 51**
-  Traverser **Lambesc** prendre direction **St Cannat**
-  Dans St Cannat suivre indication